

I. Informations sur AE Securicash

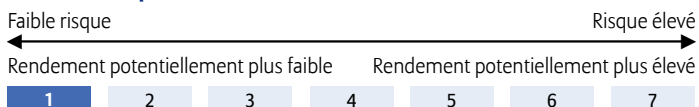
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Allianz Securicash SRI**.

La politique d'investissement du FCP vise à offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

Classe de risque



Durée conseillée

-

Date de création

17/03/2014

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Le fonds présente un niveau de risque faible dû à ses investissements composés, en majorité, d'instruments du marché monétaire de l'Union Européenne, libellés en euros, de durée de vie inférieure à 3 mois et de haute qualité.

Performance (%)¹

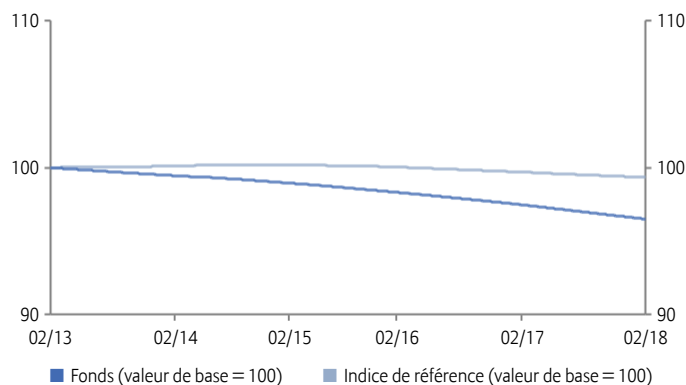
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-0,16	-0,08	-0,24	-0,53	-0,81	-1,33	-0,44	-	-	-	-	-0,56	-0,04	-0,65	24,57 €
Indice de référence	-0,06	-0,03	-0,09	-0,18	-0,36	-0,84	-0,28	-	-	-	-	-0,11	-0,32	-0,36	

II. Informations sur ALLIANZ SECURICASH SRI

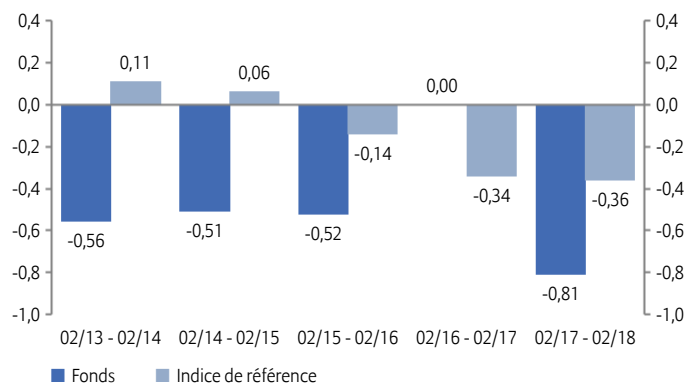
Performance (%)²

	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014
Fonds	-3,51	-0,71	-0,58	-0,50
Indice de référence	-0,67	-0,13	0,09	0,10

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²

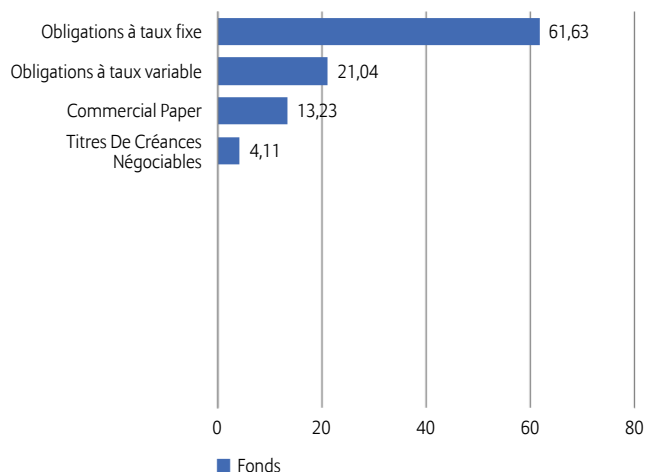


Indicateurs de risque/return

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-0,55	-0,58
Alpha (%)	-0,04	-0,05
Bêta	1,37	0,89
Coefficient de corrélation	0,86	0,89
Ratio d'information	-20,01	-20,79
Ratio de Sharpe	-11,12	-9,99
Ratio de Treynor	0,00	-0,01
Tracking error (%)	0,03	0,03
Volatilité (%)	0,05	0,06

Structure du portefeuille

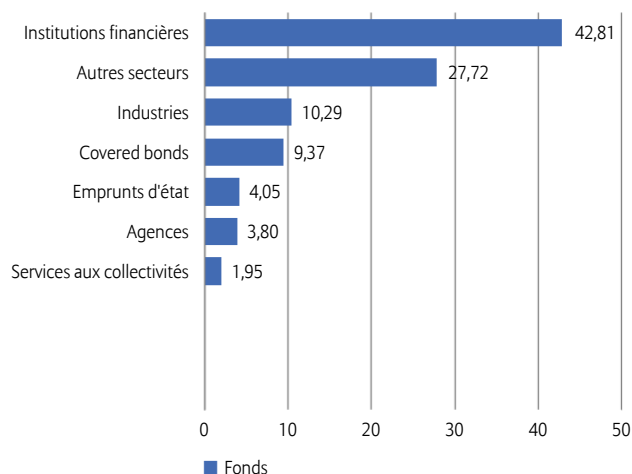
Répartition par classe d'actif (%)



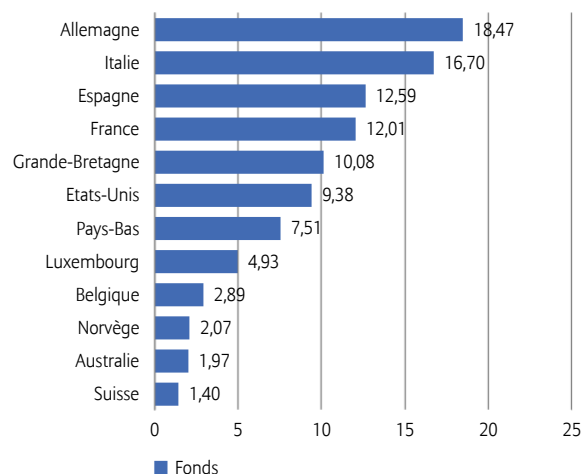
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

ENEL FINANCE INTERNA	4,65
PURPLE PROTECTED	3,88
THE ROYAL BK OF SCOT	3,86
KONIN FRIESLANDCAMPI	3,55
BMW FINANCE NV	3,34
COMMERZBANK AG	3,33
INTESA SANPAOLO SPA	3,21
COMPAGNIE DE FINANCE	3,09
FONDO DE AMORTIZACIO	2,92
Total	31,83

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPC s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	09/06/2003



Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

Commentaire du gestionnaire

Début février, les places boursières ont subi une forte correction : la hausse des rendements obligataires (2,96% sur le bon du Trésor américain et 0,76% sur le « Bund » allemand 10 ans) a finalement effacé la performance des actifs risqués en janvier. Correction due à de solides données sur les salaires horaires aux Etats-Unis (US). En effet surprise, ils ont augmenté à 2,9% en glissement annuel, contre l'estimation du consensus, 2,6%.

Le mois aura été également marqué par la publication des minutes des réunions de banques centrales, la banque centrale américaine (FED) et la Banque centrale européenne (BCE), qui s'étaient tenues en janvier.

Aux Etats-Unis, la croissance plus forte qu'anticipée et les risques que l'inflation atteigne sa cible (2% Core) augmente les chances de voir plus de hausses de taux cette année. Voilà donc des minutes qui contrastent légèrement avec les récentes déclarations de certains gouverneurs de la FED déclarant que deux hausses de taux seraient appropriées (le consensus table presque sur 3 à 4 hausses cette année) et un second avançant que 4 hausses seraient un peu trop, soulignant que le taux directeur « neutre » (i.e. niveau une fois le cycle de hausses terminé) n'est pas si haut. Sage déclaration considérant la taille de la dette américaine, le taux à 10 ans et l'explosion des déficits grâce aux mesures Trump, les choses risquent de vite devenir compliquées...

Europe : le dernier « Monetary Policy Committee » a montré que les responsables sont plus confiants sur la croissance et l'inflation (peu probant à 1,2% uniquement) mais croient toujours que la patience est exigée. Les membres ont largement convenu que toute nouvelle évolution de la communication de la banque sur la politique monétaire serait progressive. Certains ont exprimé leur préférence pour l'abandon des mesures d'assouplissement, jugé prématuré par d'autres.

En conclusion, aux US, la réapparition du déficit jumeau (budgétaire et commercial) conjugué à une accélération des salaires tireront certainement les taux Fed Funds (les taux interbancaires américains) à la hausse au rythme de 3 ou 4 actions. En Europe, malgré un raffermissement de la croissance, peu de changement à attendre. Aucun sur les taux et peut-être même un prolongement de QE (assouplissement quantitatif) jusqu'à la fin de cette année.

Sur le marché du crédit à court terme, peu de changements, les niveaux de taux et de primes restent historiquement très bas. L'excès de liquidité de la BCE continue de culminer (1.845 milliards d'euros). L'Euribor 3 mois et l'Eonia voient leurs fixings en moyenne inchangés à respectivement -0,33% et -0,36%.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com

